Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260605-2026_46-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2026

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 5 juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 1er juin 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jean-François, Maire

Etaient présents : DANIEL Jean-François, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MOTEL Jean Yves, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, HERVÉ Gérard, AUDRAN André, MORICEAU Myriam, BOUCHET Sandrine, RICHARD Sandrine, ROCHER Angélique, LELIEVRE Fabien, LECLAIRE Audrey, GUÉNO Ophélie
Absents :
Excusés :

Secrétaire de séance : MORICEAU Myriam

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-46

SÉNATORIALES : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- BONTEMPS Jean-Louis
- LECLERC Didier
- LECLAIRE Audrey
- GUÉNO Ophélie

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Liste des candidats pour être délégués titulaires :
- DANIEL Jean-François
- MORICEAU Myriam
- ROCHER Angélique

Liste des candidats pour être délégués suppléants :
- MOTEL Jean Yves
- GÉMIN Sébastien
- GORY Sandrine

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260605-2026_46-DE

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales. Il indique que les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral).

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé aux votes.

c) Élection du des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- DANIEL Jean-François	15	voix
- MORICEAU Myriam	15	voix
- ROCHER Angélique	15	voix

DANIEL Jean-François, MORICEAU Myriam et ROCHER Angélique ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- MOTEL Jean Yves	15	voix
- GÉMIN Sébastien	15	voix
- GORY Sandrine	15	voix

MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien et GORY Sandrine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Date : 0 8 JUIN 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Jean-François DANIEL